



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS NUMÉROS 1475-15 et 1478-15

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 9 juin 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1475-15 modifiant le règlement numéro 1243-07 en matière de contrôle et de suivi budgétaire et concernant l'administration des finances afin de modifier l'article relatif aux virements budgétaires; et,
- 1478-15 modifiant le règlement numéro 1234-07 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services offerts par la Ville de Saint-Constant afin de modifier les tarifs applicables aux travaux publics.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/>. Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 12 juin 2015.

Me Sophie Laflamme, greffière, OMA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe